

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 14 novembre 2014

## Communiqué de presse

### Mise à disposition du public des rapports de dépollution du Cosette

Suite à l'immersion du Cosette le mardi 4 novembre 2014, la préfecture, comme l'a souligné le ministre des Outre-mer lors de sa visite en Martinique, se tient prête à informer les Martiniquais des mesures qui ont été prises tout au long de cette opération.

Le préfet a décidé de mettre à disposition du public, en consultation, les rapports d'experts faisant état des opérations de dépollution effectuées sur le Cosette avant son immersion.

Si l'État a dû procéder à une immersion dans l'urgence, cette opération a été faite dans les règles. Des experts indépendants ont été mandatés pour constater la dépollution. La préfecture a toujours recherché la plus grande transparence sur ce dossier comme sur les autres.

Ces documents seront consultables par tous les citoyens qui en font la demande, en préfecture et sous-préfecture, pendant un mois à compter du lundi 17 novembre 2014 aux lieux et horaires ci-dessous :

#### **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**

- **Préfecture de Fort de France** : Bureau de la Communication Interministérielle  
Rue Louis Blanc – (angle de la rue Félix Éboué) - Fort de France
- **Sous-préfecture de Trinité** : Secrétariat du sous-préfet  
Rue Joseph LAGROSILLIÈRE - Trinité
- **Sous-préfecture du Marin** : Accueil  
Morne Désir - Marin
- **Sous-préfecture de St Pierre** : Accueil  
21, rue Caylus (ancienne trésorerie) – Saint-pierre

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1